



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2024

Le 3 avril, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMANT s'est réuni sous la présidence de Monsieur Philippe CHARRIER, Maire.

- **Étaient présents** : Monsieur Maurice MOIZAN, Monsieur William LESAGE, Madame Jennifer DUGRENIER, Madame Claire FREMIN DU SARTEL, Madame Thérèse CICHY, Madame Carine LOUREIRO, Monsieur Fabrice ANDRE, Madame Claudine HENWOOD.
- **Absents excusés** :  
Monsieur Gianfranco ZEDDA (pouvoir Maurice MOIZAN)  
Monsieur Laurent PAVIET (pouvoir Claire FREMIN DU SARTEL)  
Monsieur François PERCOT (pouvoir Jennifer DUGRENIER)  
Monsieur Gilles ZELLER  
Monsieur Bertrand SOMAZZI (pouvoir Philippe CHARRIER)

### **ORDRE DU JOUR**

1. Election du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2023
3. Approbation du compte de gestion 2023 de la commune
4. Approbation du Compte Administratif 2023 pour la commune
5. Affectation des résultats 2023 commune
6. Vote sur les taux des taxes
7. Vote du budget primitif 2024 pour la Commune
8. Approbation du Compte de Gestion 2023 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement
9. Approbation du Compte Administratif 2023 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement
10. Affectation des résultats 2023 Eau et Assainissement
11. Vote du budget primitif 2023 pour les services de l'eau et de l'assainissement
12. Questions diverses

#### **1) Election du secrétaire de séance :**

Madame Jennifer DUGRENIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité des voix.

#### **2) Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 novembre 2023**

Messieurs PAVIET, SOMAZZI, ZELLER et Madame LOUREIRO, absents lors de cette séance ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 29 novembre 2023.

#### **3) Approbation du compte de gestion 2023 de la commune**

Monsieur William LESAGE donne lecture des chiffres :

Le résultat à la clôture de l'année 2023 présente un excédent d'investissement de **82 178.35 €** et un excédent de fonctionnement de **376 887.21 €**.

Compte tenu des excédents antérieurs reportés, le résultat de clôture global est le suivant :

- **231 426.47 €** d'excédent d'investissement
- **761 874.41 €** d'excédent de fonctionnement

Les comptes 2023 pour le budget M14 présentent donc un excédent global de **993 300.88 €**.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 à la majorité.

- Abstentions de Madame FREMIN DU SARTEL et Monsieur PAVIET

#### **4) Approbation du Compte Administratif 2023 pour la commune et affectation des résultats**

Ce compte est en tout point identique au compte de gestion.

M. le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la présidence de Madame Thérèse CICHY.

Le compte administratif 2023 est approuvé à la majorité.

- Abstention de Madame FREMIN DU SARTEL
- Vote contre de Monsieur PAVIET

#### **5) Affectation des résultats 2023 pour la commune**

L'excédent global de fonctionnement 2023 est affecté comme suit :

- 563 273.53 € au compte 1068 investissement
- 198 600.88 € d'excédent de fonctionnement reporté.

Abstention de Madame FREMIN DU SARTEL.

Vote contre de Monsieur PAVIET.

#### **6) Vote sur les taux des taxes**

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Taux 2024	Produits 2024
Taxe d'habitation	306 400	12.85	39 372
Taxe foncière (bâti)	3 310 000	31.13	1 030 403
Taxe foncière (non bâti)	75 400	25.42	19 167
<b>TOTAL</b>			<b>1 088 942</b>

Les taux (inchangés depuis 2008) sont votés à l'unanimité.

#### **7) Vote du Budget Primitif 2024 pour la commune**

**La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 2 161 319.88 €.**

**La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 444 919.88 €.**

Les dépenses d'investissement se répartissent dans différents programmes d'opérations décrits par Philippe CHARRIER :

- Travaux de bâtiments : 187 000 €
- Travaux de voirie : 482 000 €
- Enseignement : 3 000 €
- Environnement : 80 000 €
- Acquisition matériel et mobilier: 2 400 €
- Sécurité : 40 000 €
- Illuminations 2 000 €

• Salle des sports :	6 000 €
• Communication :	22 000 €
• Mairie :	2 000 €
• Enfouissement des réseaux :	274 000 €
• Aménagement centre du village	82 000 €
• Sécurisation falaise de Balagny	100 000 €
• Travaux églises	100 000 €
• Voiries Foch et Troncin	62 519.88 €
• Remboursement capital emprunts :	0

Madame FREMIN DU SARTEL note des différences entre les chiffres présentés en commission des finances et les chiffres présentés en séance :

- Sur l'opération « enfouissement des réseaux », on passe de 180 000 à 274 000 €. Monsieur Lesage répond que les prévisions ont été réajustées après une étude plus complète du dossier.
- Au chapitre 65, « autres charges de gestion courantes », 20 000 € ont été ajoutés pour les indemnités de fonction des élus. Monsieur CHARRIER répond que la population de la commune est passée à plus de 1000 habitants au dernier recensement. Les indemnités des élus peuvent donc être augmentées. Madame FREMIN DU SARTEL donne lecture d'une question écrite publiée dans le Journal Officiel du Sénat, le 17 mai 2018. Il est impossible d'augmenter les indemnités des élus en cours de mandat. Cela ne pourra se faire qu'au début du mandat suivant. Madame FREMIN DU SARTEL demande donc que cette augmentation ne soit pas inscrite au budget. Monsieur le Maire répond que c'est juste une inscription budgétaire mais que cette question sera étudiée.

Le Conseil Municipal adopte à la majorité le projet de budget primitif 2024 qui s'élève à **3 606 239.76 euros**.

- Abstention de Madame FREMIN DU SARTEL
- Vote contre de Monsieur PAVIET

#### **8) Approbation du compte de gestion 2023 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur William LESAGE donne lecture des chiffres :

Le résultat à la clôture de l'année 2023 présente un déficit d'investissement de **158 825.25 €** et un excédent de fonctionnement de **84 118.13 €**.

Compte tenu des excédents antérieurs reportés, le résultat de clôture global est le suivant :

- **811 407.74 €** d'excédent d'investissement
- **163 160.99 €** d'excédent de fonctionnement

Les comptes 2023 pour le budget Eau et Assainissement présentent donc un excédent global de **974 568.73 €**.

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité.

#### **9) Approbation du compte administratif 2023 pour le service de l'Eau et de l'Assainissement et affectation des résultats**

Ce compte est en tout point identique au compte de gestion.

M. le Maire se retire pour laisser le Conseil Municipal délibérer sous la présidence de Madame Thérèse CICHY.

Le compte administratif 2023 est approuvé à l'unanimité.

#### **10) Affectation des résultats 2023 Eau et Assainissement**

L'excédent global de fonctionnement 2023 est affecté comme suit :

- 122 592.26 € au compte 1068 investissement
- 40 568.73 € d'excédent de fonctionnement reporté

Cette affectation est approuvée à l'unanimité.

#### **11) Vote du Budget Primitif 2024 pour les services de l'Eau et de l'Assainissement**

Monsieur CHARRIER présente les chiffres.

- La section d'exploitation s'équilibre en dépenses et en recettes à **244 997.73 €**.
- La section d'investissement quant à elle, s'équilibre à **1 533 075.73 € dont :**
  - 69 000 € de travaux d'assainissement
  - 49 000 € de travaux éventuels sur la station d'épuration si besoin
  - 279 646.73 € pour des travaux d'adduction d'eau
  - 55 000 pour la création de postes incendie
  - 497 000 € pour la réfection du château d'eau
  - 385 000 € pour la décarbonatation
  - 54 000 € pour la DUP
  - 95 000 € de remboursement du capital des emprunts

*Le reste concerne les amortissements des immobilisations*

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 pour l'eau et l'assainissement qui s'élève à **1 778 073.46 €**.

#### **12) Questions diverses**

- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que leur présence est requise le **9 juin prochain** pour la tenue du bureau de vote lors des élections européennes.
- Monsieur LESAGE remercie les personnes présentes lors de **l'opération des « Hauts de France Propres »** qui a permis de ramasser plus d'une tonne de déchets dans une ambiance très conviviale. Il remercie notamment Madame Jennifer DUGRENIER et Monsieur François PERCOT, seuls conseillers municipaux présents.
- Monsieur le Maire a reçu une lettre de Monsieur Vincent BOUCHER qui réclame :
  - D'ajouter un panneau « sauf engins agricoles » à l'interdiction de tourner à gauche dans le chemin du Moulin en venant de Villers Saint Frambourg.  
Le nécessaire a été fait auprès du Département ; l'arrêté est à la signature de Madame la Présidente.
  - D'enlever les plots qui ont été posés dans le VC1 pour les remplacer par un portique.  
Monsieur le Maire répond qu'il s'en tient aux accords qui ont été pris le 28 novembre 2023, lors de la réunion sur place avec Madame le sous-préfet. Les plots resteront donc en place.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.

Le Maire,

**Philippe CHARRIER**



La secrétaire de séance,

**Jennifer DUGRENIER**

A blue ink signature of Jennifer DUGRENIER.